

**Synthèse : « La mesure du déclassement : informer et agir sur les nouvelles réalités sociales »,
Centre d'Analyse Stratégique¹, juillet 2009 (document de travail).**

Introduction à la lecture du rapport :

Nous présenterons de manière détaillée le chapitre 2 qui analyse les conséquences du déclassement sur le système d'enseignement supérieur ainsi que les mesures proposées pour lutter contre ce phénomène (parmi elles, la croissance des effectifs des grandes écoles). Nous résumerons plus brièvement les autres aspects du déclassement (portant sur le logement, le salaire, le surendettement ou le rapport à l'Etat-providence). Enfin, en conclusion, quelques remarques s'imposent sur la méthodologie utilisée par les auteurs du rapport.

La thèse centrale de l'ouvrage :

Le rapport prend acte du fait que le thème du déclassement s'est désormais imposé dans le débat public français². Il entend apporter une réponse aux thèses des sociologues sur le développement des différentes formes de déclassement³ dans la société française. La récente étude de Camille Peugny estime que 22 % à 25 % des trentenaires et des quadragénaires se retrouveraient aujourd'hui plus bas dans l'échelle sociale que ne l'étaient leurs parents, contre environ 18 % au début des années 1980. Le rapport entend faire le point sur le déclassement, dans ses dimensions aussi bien objectives que subjectives, et en mesurer l'ampleur réelle. Il établit que les Français se distinguent en Europe par une appréhension élevée face au risque de la pauvreté et de l'exclusion (des formes extrêmes du déclassement). Ils se singularisent par des angoisses prononcées face à l'avenir. Les expressions de pessimisme, le sentiment de régression sociale (sur le niveau de vie et le logement) et les anticipations négatives atteignent des niveaux sans précédent (que le contexte actuel de crise renforce). Les sondages Eurobaromètre montrent que le niveau d'inquiétude quant au déclassement est beaucoup plus élevé en France que dans d'autres pays européens⁴. L'inquiétude pour les générations futures est également parmi la plus élevée en Europe (76 % des membres de la classe moyenne en France considèrent, en 2006, qu'il « est probable que [leurs] enfants auront demain un niveau de vie inférieur au [leur]»). En outre, l'idée d'un développement des différentes formes de déclassement remet en cause la croyance en la méritocratie et dans le progrès social.

Le rapport confirme l'existence d'un groupe de « déclassés » significatif d'un point de vue statistique (de l'ordre d'un actif sur quatre ou sur cinq) et surtout il constate la « situation paradoxale de générations comportant à la fois plus de diplômés et plus de mobiles descendants ». Le rapport estime que si « les trajectoires courtes de mobilité ascendante sont fréquentes, les trajectoires *fortement* ascendantes sont moins nombreuses et les trajectoires descendantes plus répandues ». La progression du phénomène de déclassement n'est « pas contestable », mais selon le rapport « elle reste contenue entre 3,5 et 7 points de plus en 20 ans ». Le niveau de diplôme reste déterminant, il conditionne non seulement l'entrée dans la carrière, mais aussi l'essentiel de sa poursuite (également déterminée par les réseaux sociaux). Le rapport passe ensuite en revue toutes les formes de déclassement et tente d'analyser, de façon exhaustive, leurs conséquences sociales. Il entend nuancer certaines hypothèses. Ainsi :

¹ Les auteurs sont Marine Boisson, Catherine Collombet, Julien Damon, Bertille Delaveau, Jérôme Tournadre, Benoît Verrier ; 118 pages.

² Ce débat est dominé par les thèses du sociologue Louis Chauvel, professeur à l'IEP de Paris (*Le destin des générations*, Paris, PUF, 1998 ; *Les classes moyennes à la dérive*, Paris Seuil, 2006, et « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », *Revue de l'OFCE*, n°96, janvier 2006). Voir aussi Camille Peugny, *Le déclassement*, Paris Grasset, 2009 ; Rambach A et M., *Les nouveaux intellos précaires*, Paris, Stock, 2009 ; et Guibert P, Mergier A. *Le descenseur social : enquête sur les milieux populaires*, Paris, Plon, 2006.

³ Parmi les définitions proposées pour le déclassement, nous retiendrons celle qui désigne « l'incapacité de l'individu à maintenir la position héritée de ses parents ».

⁴ La perception d'une menace liée aux effets de la concurrence avec les économies émergentes est particulièrement forte en France : 68 % des Français se déclarent d'accord avec l'idée que cette concurrence condamne la société française à une baisse de son niveau de vie d'ici 20 ans.

Le chapitre 1 souligne le « caractère restreint du déclassement au regard de l'ensemble des phénomènes de mobilité ». La part des emplois du supérieur a continué à progresser. Le déclassement « semble faire problème en l'absence de concurrence entre les âges, alors même que les générations récentes sont plus diplômées ». Le chapitre 2 étudie les effets de la démocratisation scolaire ainsi que le lien entre niveau d'éducation et position sociale. Si des sociologues soulignent la discordance entre la structure des diplômes et celle des emplois, entraînant une « dévalorisation des titres scolaires », le rapport insiste sur les effets positifs à long terme de l'élévation du niveau scolaire en matière de croissance endogène⁵, favorables à la qualité future des emplois. Ces effets plaident « en faveur du maintien d'objectifs élevés de progression du niveau moyen d'éducation, à la condition de viser une meilleure égalité des chances très en amont dans le parcours scolaire ». Le chapitre 3 revient sur les conséquences du développement de l'emploi non qualifié depuis les années 1990, favorisé par les politiques de baisse des coûts sur les bas salaires. Le rapport préconise de développer la qualité des emplois.

Le rapport estime que l'hypothèse d'un déclassement des jeunes générations tend à sous-estimer les fortes inégalités intra-générationnelles. L'hypothèse d'un déclassement des classes moyennes en France est rejetée. Le rapport analyse également le déclassement lié au coût croissant du logement (qui touche principalement les jeunes générations et les ménages modestes - chapitre 5) et à l'augmentation de la part des dépenses contraintes dans le budget des ménages (chapitre 4). L'endettement est devenu « une réponse logique aux contraintes qui affectent la consommation et l'accès à la propriété » (chapitre 6), soit un maintien artificiel du niveau de vie par le recours excessif à l'emprunt. Le rapport examine enfin les conséquences du déclassement sur les comportements politiques (chapitre 8) : l'hypothèse selon laquelle un plus grand nombre de déclassés entraînerait une progression de l'opposition au libéralisme économique (une condamnation de la concurrence) et un recul des valeurs de solidarité (la condamnation des « assistés ») semble pertinente. Le déclassement favoriserait une attraction pour les valeurs de l'extrême-droite et surtout une faible participation politique.

Résumé des différentes parties :

Chapitre 1 : Le déclassement dans la mobilité sociale :

On constate une légère progression du déclassement depuis le début des années 1980 : le déclassement est « un phénomène en progression mais minoritaire dans la mobilité ». La part des mobiles ascendants est près de deux fois plus élevée (38,7 % des 30-59 ans en 2003) que celle des mobiles descendants ou « déclassés » (21,9 % des 30-59 ans en 2003), même si la mobilité ascendante connaît une érosion depuis le milieu des années 1990. D'un point de vue générationnel, les perspectives sociales « bien que globalement favorables, se dégradent progressivement ». Mais la création d'emplois de cadres, loin de se tarir, se prolonge depuis les années 1960 pour atteindre un niveau d'environ 15 %, soit un quasi-doublement depuis le début des années 1980⁶. Une analyse par catégorie socioprofessionnelle montre que la trajectoire des enfants de cadres se maintient, comparée aux destinées sociales des fils et filles issus du salariat populaire et moyen. En 25 ans, l'avantage relatif des enfants de cadres s'est plutôt accentué : les trajectoires fortement descendantes dans les années 2000 concernent, à l'âge de 40 ans, un fils de cadre supérieur sur quatre et une fille sur trois (ils sont alors ouvriers ou employés), mais « les taux d'accès des enfants d'ouvriers et d'employés à la catégorie « cadre supérieur » demeurent toujours inférieurs à 10 % ».

Une analyse par classe d'âge permet de montrer que l'expansion du salariat supérieur n'a pas profité avec la même intensité à toutes les générations : on constate une dégradation des perspectives de mobilité pour une partie des générations postérieures au baby-boom. Cette forte segmentation par âge des conditions de carrière est en voie d'atténuation car les cohortes du baby-boom se retirent du marché du travail, ouvrant des perspectives de renouvellement pour les jeunes générations. On

⁵ Le modèle de la croissance endogène met en évidence l'importance du « capital humain » qui favorise l'adaptation aux innovations ou l'innovation elle-même, « donc la compétitivité internationale et la création d'emplois qualifiés et de qualité ».

⁶ Selon l'INSEE, les cadres et professions intellectuelles sont environ 4 millions en 2007, dont une majorité d'hommes (18 % des hommes et 13 % des femmes en emploi sont des cadres, soit respectivement 2,5 millions et 1,5 million).

touche là une des caractéristiques majeures du marché français de l'emploi. En effet, le rapport note que : « Le modèle français de gestion des âges est conservateur : les générations précédentes ont conservé jusqu'au terme de leur carrière l'essentiel de leurs chances d'accès aux catégories supérieures et intermédiaires en dépit d'un niveau de formation inférieur à celui des nouveaux entrants sur le marché du travail. La sécurité de l'emploi, par le CDI dans le secteur privé et par le statut dans la fonction publique, a fortement pesé dans le sens d'une éviction des nouveaux entrants selon le schéma de la division entre *insiders* et *outsiders*. Cette seconde catégorie regroupe en grande partie des jeunes et des femmes, celles-ci étant entrées plus tardivement sur le marché du travail, des publics sur lesquels ont été d'ailleurs reportés les besoins de flexibilité de l'emploi (intérim, CDD, temps partiel) [...]. Dans les pays nordiques et anglo-saxons, l'arrivée de nouvelles générations plus diplômées a mis en concurrence les générations antérieures avec les titulaires d'un même niveau de diplôme ». Le déclassement en France pose donc un problème du fait de cette absence de concurrence entre les âges.

Chapitre 2 : Le déclassement et l'éducation :

Le déclassement à l'embauche⁷, depuis le début des années 1980, serait « l'une des caractéristiques majeures de l'insertion des diplômés en France ». Il toucherait près d'un jeune sur quatre. Le rapport entend nuancer ces constats : le déclassement scolaire (ou déqualification)⁸ n'est pas un phénomène homogène. Le déclassement épargnait jusqu'ici les diplômés du supérieur. Seuls les non-diplômés et les titulaires d'un Baccalauréat⁹ semblaient fragilisés. Mais la particularité du déclassement contemporain est de concerner désormais les diplômés du supérieur à l'université¹⁰ : « **seuls ceux issus des grandes écoles semblent encore pouvoir tirer leur épingle du jeu, étant presque assurés d'occuper un emploi de cadre** » (ce n'est le cas que de la moitié des Bac+4, un an après leur diplôme¹¹). Les diplômés de niveau Bac +3/4 sont plus exposés au risque de déclassement que les Bac+5 mais également que les Bac+2¹². En outre, les diplômés des grandes écoles (écoles de management et d'ingénieurs) sont 82 % à considérer qu'ils se réalisent professionnellement¹³, trois ans après leur entrée dans la vie active.

La fonction publique constitue un cas d'école tant elle représente une « véritable sphère de surdiplômés » : 64 % des jeunes recrutés dans la fonction publique seraient en effet titulaires d'un diplôme supérieur (voire très supérieur) à celui normalement requis pour passer le concours.

Le déclassement touche plus souvent les jeunes femmes que les jeunes hommes (le déclassement salarial¹⁴ concerne 30 % des jeunes femmes et seulement 14 % des jeunes hommes). De plus, le rattrapage d'un déclassement initial est plus fréquent chez les hommes. Mais les jeunes femmes se déclarent plus rarement déclassées que les jeunes hommes¹⁵. Les enfants de cadres obtiennent plus souvent un emploi en lien avec leur formation, tant en termes de qualification que de salaire.

Le rapport réfute l'argument d'une surproduction de diplômes pour expliquer le décalage entre titres scolaires et postes occupés : l'accroissement du niveau scolaire a permis une amélioration de

⁷ Les plus diplômés sont prêts à accepter des emplois moins qualifiés.

⁸ Soit le décalage entre le niveau de qualification requis dans l'emploi et le niveau d'études de celui qui l'occupe.

⁹ Les bacheliers forment le groupe le plus exposé au déclassement, salarial et professionnel.

¹⁰ Une étude d'Eurostat, en 2009, évalue la moyenne du taux de déclassement des jeunes diplômés du supérieur dans « l'espace de Bologne » à 18 % : le taux français serait de 27 % et de 20 % en Allemagne.

¹¹ Et d'un tiers des licenciés de l'université.

¹² Certains y voient un des effets de la réforme LMD : alors que la maîtrise constituait un diplôme en soi, le master 1 ne serait aux yeux des employeurs qu'un sas vers le master 2.

¹³ Voir Calmand J. et Hallier P., « Etre diplômé de l'enseignement supérieur, un atout pour entrer dans la vie active », *Bref du Céreq*, n°253, juin 2008. L'enquête Génération 2004 du Céreq souligne aussi que les diplômés des filières professionnelles s'insèrent mieux et plus rapidement sur le marché du travail. Seuls 38 % des licenciés en sciences humaines et sociales exercent un emploi en rapport avec leur formation, contre 60 % des diplômés d'un DUT industriel.

¹⁴ Une personne est considérée comme déclassée en termes de salaire si plus de la moitié des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur ont un salaire supérieur au sien.

¹⁵ Cette différence dans la manière de vivre le déclassement est expliquée par le fait que les femmes sont plus exposées au risque du chômage, elles interpréteraient donc de manière plus positive leur emploi.

l'insertion professionnelle, une proportion plus forte d'emplois de cadres ou de professions intermédiaires et, de manière générale, « l'accès aux emplois les plus qualifiés ».

Le rapport préfère pointer l'inachèvement de la démocratisation scolaire : la démocratisation de l'accès au Baccalauréat masque une « spécialisation sociale » des différentes séries. En outre, le rapport note que « **les grandes écoles, seules à garantir contre le déclassement, n'ont tout simplement pas ou peu connu cet effort de démocratisation** »¹⁶.

Le rapport met également en exergue le fait que l'arrivée massive de jeunes diplômés sur le marché du travail, depuis le début des années 1980, a renforcé la sélectivité pratiquée par les employeurs : cela peut expliquer que les postes soient pourvus à des niveaux de diplômes toujours plus élevés¹⁷.

Le rapport considère que le déclassement peut être lourd de conséquences : le doute quant à l'utilité des études risque de s'installer, l'idéologie méritocratique risque de se voir fragilisée. Il propose plusieurs pistes d'action : tout d'abord, **améliorer l'orientation des étudiants, notamment des jeunes femmes qui excluent de leurs choix d'étude les filières scientifiques ou techniques**. Plus généralement, il s'agit de développer **la qualité et la durée de la formation initiale au sein des universités et des grandes écoles**. Le rapport note que la France se distingue par une dépense par étudiant plus faible que dans les grands pays développés¹⁸. Si les frais de scolarité en France sont peu élevés, les étudiants qui perçoivent des aides (bourses ou prêts) ne « sont pas les plus nombreux ». Par conséquent, « à l'horizon de dix ou quinze ans, **une augmentation des dépenses consacrées à l'enseignement supérieur paraît nécessaire** ». Malgré la stabilité des effectifs étudiants, celle-ci contribuerait « à améliorer la performance des formations supérieures ». Le rapport recommande de s'inspirer **du prêt à remboursement contingent au revenu (PARC)**¹⁹ pour favoriser l'autonomie financière des étudiants, « ce dispositif apparaît plus aisé à mettre en œuvre que les prêts aidés ou les dotations en capital ». En outre, « **les portes des grandes écoles pourraient également s'ouvrir plus largement**. Comme Georges Charpak le constatait avec un peu d'ironie, « la France sélectionne ses élites comme si elle comptait six millions d'habitants ». **L'augmentation de la taille des promotions des grandes écoles n'a pas suivi celle du nombre de bacheliers, entraînant un resserrement de la sélection** – les promotions de l'Ecole polytechnique comptent aujourd'hui 400 élèves (0,2 % des bacheliers) : si la progression des effectifs avait suivi celle des bacheliers, elles devraient dépasser actuellement 1 000 étudiants »²⁰. Le rapport se réjouit que l'IEP de Paris s'oriente vers une croissance de ses effectifs : « **il semble exister une possibilité de progression des effectifs sans pour autant reculer sur les critères d'excellence** ».

L'amélioration du niveau scolaire doit donc rester un objectif afin de favoriser la création d'emplois qualifiés et de qualité, gage d'une meilleure compétitivité internationale.

Chapitre 3 : Le déclassement et la qualité de l'emploi :

La dégradation de la qualité des emplois non qualifiés : le rapport note que les classes populaires sont particulièrement touchées par ce type de déclassement. Les emplois d'ouvriers et ceux situés dans le secteur des services aux personnes s'écartent de plus en plus de la norme d'emploi qui continue à régir les emplois supérieurs. Ils cumulent les formes négatives de flexibilité : statut atypique (peu de CDI), temps partiel contraint, taux de chômage élevé, horaires décalés, sans

¹⁶ Voir Labouy V. et Wanecq T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Economie et statistique*, n°361, 2003, pp.27-52.

¹⁷ Fournié D. et Guitton C. analysent ce phénomène de méfiance des employeurs et de besoin de « réassurance » à l'égard des titres scolaires, « Des emplois plus qualifiés, des générations plus diplômées : vers une modification des normes de qualification », *Bref du Céreq*, n°252, mai 2008.

¹⁸ La France dépense 1,3 % de son PIB pour financer l'enseignement supérieur alors que les pays de l'OCDE y consacrent en moyenne 1,5 %.

¹⁹ Il s'agit d'un système de prêt dont les modalités de remboursement prévoient des annuités croissantes avec le revenu de l'emprunteur, exigibles uniquement dans les périodes où ce revenu dépasse un certain seuil. Ce système a été expérimenté dans les pays scandinaves, voir Centre d'Analyse Stratégique, « Le financement de l'enseignement supérieur », *Notes de Veille*, n°142/143/144, juin 2009.

²⁰ Le rapport reprend ici, sans le citer, les conclusions du rapport Attali de 1998, Jacques Attali (dir.), *Pour un modèle européen d'enseignement supérieur : rapport au ministre de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie*.

permettre des opportunités de mobilité professionnelle. Le rapport estime que l'un des enjeux actuels est d'améliorer la qualité de ces emplois peu qualifiés qui concernent un actif sur cinq. Il préconise de reconsidérer les effets sociaux à long terme des incitations (fiscales) à la création d'emplois non qualifiés²¹ ; emplois peu favorables à la mobilité et qui créent un effet de « trappe à bas salaires ». Le rapport préconise de **lutter contre les inégalités en matière de formation professionnelle**²². Il note que l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009 sur la formation continue fait de ce problème une priorité : il définit un objectif chiffré de doublement du taux d'accès à la formation des personnes sans diplôme et des salariés âgés²³.

Chapitre 4 : Le déclassement et le niveau de vie :

Comme l'a illustré la controverse autour du pouvoir d'achat en 2006 et 2007, la perception d'une dégradation du niveau de vie s'est imposée dans le débat public français. Mais, contre les thèses développées par Louis Chauvel, le rapport entend démontrer que l'idée d'un déclin des classes moyennes, « vraie dans certains pays [Allemagne, Royaume-Uni, Suède ou Etats-Unis], est démentie dans le cas de la France »²⁴. Les classes moyennes françaises ont continué à s'élargir. Cependant, le rapport reconnaît que c'est par la progression de la part des dépenses contraintes (ou pré-engagées) et incontournables (logement, eau, électricité, gaz, frais d'assurances, alimentation, transports, éducation, santé, etc.) dans le budget des ménages « qu'un déclassement relatif de certaines fractions des classes moyennes et populaires est observé ». Ce phénomène est une tendance générale qui touche l'ensemble des ménages depuis 30 ans mais pèse proportionnellement plus dans le budget des personnes aux revenus modestes et intermédiaires, des foyers les plus jeunes ou monoparentaux²⁵.

Les classes moyennes sont décrites comme une « classe anxieuse », et dont le niveau d'anxiété quant au déclassement ne cesse de croître : elles apparaissent comme le groupe social qui pense avoir « le plus à perdre » des évolutions actuelles. Plus que « la dégradation de la situation objective » des classes moyennes, le rapport met l'accent sur la « représentation des risques courus par la génération suivante » qu'il faut prendre en compte. En outre, le rapport observe que « des signes de renforcement des inégalités sont toutefois visibles » : « même si entre 1970 et 1996, le revenu des classes moyennes a progressé plus vite que celui de l'ensemble de la population [...], le phénomène s'inverse depuis plus d'une dizaine d'années ». De même, l'anxiété sociale a pu « être favorisée ces dernières années par un élargissement de la distribution des revenus du travail par le bas (travailleurs pauvres) et par le haut (*top managers*) tandis que les revenus moyens et médians croissaient à un rythme très modéré » et par « le fait que le travail ne protège plus forcément de la pauvreté »²⁶. Au cours des dix dernières années, les revenus ont stagné pour 90 % des Français, tandis que les plus hauts revenus²⁷ ont progressé en valeur réelle de 10 à 70 % entre 1998 et 2006. La forte croissance des revenus du patrimoine est en partie responsable de ces évolutions, de même que la très rapide augmentation des inégalités salariales. Aujourd'hui, 70 % des Français déclarent devoir s'imposer des restrictions de consommation. Le rapport met en évidence une progression constante du sentiment de restriction sur la consommation, depuis 2000 : « la question du pouvoir d'achat reste au cœur des préoccupations des Français ». Le sentiment d'une moindre liberté dans l'arbitrage entre les différentes dépenses budgétaires explique le malaise et les frustrations des classes moyennes et des bas revenus.

²¹ Soit la mise en place « à partir de 1993 d'une politique d'allègement des cotisations patronales sur les bas salaires qui s'est développée par vagues successives ».

²² Les cadres ont un accès privilégié à la formation professionnelle, ce qui permet d'entretenir leur mobilité ascendante.

²³ Il crée un fonds national de sécurisation des parcours professionnels (FNSPP) doté d'un milliard d'euros.

²⁴ Ainsi, le rapport estime que, si l'on considère le niveau de vie médian, il a augmenté depuis 1970 de près de 85 % en euros constants : « il est donc inexact de parler d'une paupérisation des classes moyennes ».

²⁵ Les dépenses incompressibles augmentent plus vite que leur revenu : le logement, l'eau, l'électricité et le gaz représentent aujourd'hui 46 % des dépenses des catégories modestes, contre 22 % en 1979.

²⁶ En 2005, on comptait entre 1,7 et 3,4 millions de travailleurs pauvres, soit entre 7,5 % et 15 % des actifs.

²⁷ Soit « les tops 10 %, « 1 % » ou « 0,1 % » de la population.

Chapitre 5 : Le déclassement par le logement :

Le logement est un bien classant par excellence : il révèle l'appartenance à une catégorie sociale, il représente un poids important dans le budget et le patrimoine des ménages. Le rapport met en exergue « une situation française paradoxale » : la qualité moyenne des logements n'a cessé de progresser tant en taille qu'en confort depuis le début des années 1970, pourtant un nombre très élevé de Français exprime la crainte de devenir un jour sans domicile fixe²⁸. Le rapport pointe le nombre croissant de ménages en situation de fragilité, et le fait que l'occupation d'un emploi, même stable, ne suffit plus à se prémunir du risque de perdre son logement²⁹. Les jeunes générations sont particulièrement exposées au déclassement par le logement. Une majorité de jeunes fait face à une grande précarité durant les premières années d'insertion professionnelle³⁰ (le soutien parental se révèle alors décisif ; une autre solution consiste à différer le départ du domicile familial). Par conséquent, « dans la grande majorité des cas, les jeunes consentent une dégradation au moins temporaire de leurs conditions de logement, qui se traduit par de petites surfaces et des charges élevées ne leur laissant que peu d'argent pour leurs autres dépenses ». Le rapport confirme qu'on observe, depuis les années 2000, une hausse sans précédent des prix du logement³¹. Il reconnaît que le plus grand confort des logements a été obtenu au prix d'un effort accru : le taux d'effort des ménages supportant une charge effective de logement (locataires ou propriétaires accédants) est passé de 10 % en 1984 à 19 % en 2006³². Depuis les années 2000, les prix des logements augmentent plus vite que le revenu : « c'est sur cette période qu'on peut caractériser des phénomènes de déclassement ». La probabilité d'accès à la propriété se dégrade au fil des générations (on ne constate plus d'accroissement de la proportion de propriétaires par rapport à la génération précédente). La constitution du patrimoine est de plus en plus différée dans le temps, ce qui renforce les inégalités entre générations. Les jeunes ménages sont de plus en plus souvent locataires³³. Inversement les ménages plus âgés, notamment les plus de 65 ans, sont plus fréquemment propriétaires en 2002 (71 %) qu'en 1988 (54 %). De même, les ménages les plus pauvres ont de plus en plus de mal à accéder à la propriété³⁴ : « les gagnants sont les propriétaires, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs [...]. La hausse des prix du logement a eu l'effet d'un transfert anti-redistributif ». Le rapport constate, au travers de cette question cruciale du logement, qu'on « assiste au blocage d'un certain nombre de trajectoires ascendantes, du locatif à l'accession ou du parc [immobilier] social au parc privé ». Le rapport estime que les politiques publiques actuelles en matière de logement sont issues des années 1960 et ne sont plus adaptées. Il préconise la mise en place d'un « Grenelle du logement »³⁵ : « une action volontariste sur le logement des classes moyennes est une priorité ». Le rapport Mistral-Plagnol apportera une série de mesures concrètes pour mieux répondre à la demande actuelle de logement³⁶.

²⁸ Soit l'une des proportions les plus élevées en Europe : 13 % des Français expriment cette crainte, contre seulement 1 à 2 % des Allemands, des Néerlandais ou des Suédois, selon un sondage Eurobaromètre de 2007.

²⁹ En effet, 29 % des SDF ont une activité professionnelle et pour 26 % d'entre eux, il s'agit même d'un CDI à temps plein.

³⁰ Les bailleurs sont souvent réticents à louer à des salariés en période d'essai ou qui ne disposent pas d'un emploi stable ; en outre, les petits logements sont relativement rares car le parc immobilier n'a pas suivi l'évolution de la demande et le prix au mètre carré des logements accessibles aux jeunes est plus élevé (taux de rotation plus élevé et donc un ajustement plus fréquent aux prix du marché).

³¹ Expliquée par le long ralentissement de la construction depuis les années 1980, alors même que la demande augmentait.

³² Le taux d'effort est égal au rapport entre la dépense en logement d'un ménage (la charge financière) au titre de sa résidence principale et son revenu.

³³ Cela concerne les moins de 30 ans mais également les 30-40 ans, qui sont locataires pour 51 % d'entre eux en 2002 (contre 46 % en 1988).

³⁴ La probabilité pour ces ménages d'accéder à la propriété a diminué entre 1973 et 2002, le rapport détaille le processus de paupérisation des grands ensembles à partir des années 1970 et l'éviction des ménages modestes des centres-villes par les classes moyennes et supérieures (phénomène de « gentrification »). Ainsi, la proportion de classes populaires (employés et ouvriers) dans le quartier de la Bastille est passée de 80 % à 37 % de 1968 à 1999. « Seules les communes situées aux confins de la région parisienne voient une augmentation significative de la part des classes populaires ».

³⁵ Idée développée par l'économiste Etienne Wasmer, chercheur à l'OFCE.

³⁶ Jacques Mistral, Valérie Plagnol, « Loger les classes moyennes : la demande, l'offre et l'équilibre du marché du logement », rapport n°82 du Conseil d'Analyse Economique, 30 janvier 2009.

Chapitre 6 : le déclassement par le surendettement :

Louis Chauvel a montré que les difficultés des jeunes générations pour accéder à des conditions de vie comparables à celles de leurs parents sont génératrices de surendettement, dans le but de maintenir un certain niveau de vie en dépit de ressources insuffisantes. Il met en évidence « **un risque de surendettement précoce, sans commune mesure avec ce que les générations antérieures ont connu** ». La plupart du temps, un accident de la vie (chômage, maladie, séparation ou divorce) est à l'origine du déclassement : 70 % des dossiers de surendettement présentent un tel accident³⁷. Mais **le surendettement n'est pas seulement une conséquence du déclassement, il en est aussi un facteur aggravant**. Il rend le déclassement difficilement réversible (car le surendettement provoque souvent une mise sous tutelle³⁸). Le rapport note que la France possède déjà un arsenal développé de traitement curatif du surendettement³⁹ (qui permet rarement d'inverser le processus), mais peu de mesures préventives. Par conséquent, le nombre de situations de surendettement connaît une croissance rapide⁴⁰, que la crise risque d'aggraver. En outre, les situations examinées par les commissions de désendettement sont de plus en plus difficiles. Cette évolution s'explique par la fréquence accrue des accidents de la vie et par la part élevée des dépenses contraintes dans le budget des ménages. Pour des budgets très contraints, la moindre dépense imprévue peut nécessiter un emprunt ou compromettre le remboursement des dettes antérieures⁴¹. Le rapport préconise le **développement du microcrédit personnel**⁴² : pour prêter à des ménages à bas revenus, mais à des conditions adaptées à ces ménages modestes afin de réduire le risque de les mettre en difficulté. Il serait non seulement un facteur de prévention du déclassement, mais aussi de promotion sociale.

Chapitre 7 : Le déclassement et l'Etat-providence :

Le rapport met ici en valeur « le paradoxe français de la protection sociale » : l'apport croissant des revenus procurés par les diverses prestations sociales (familiales, de retraite, minimas sociaux, etc.) n'a pas engendré d'effet positif sur la représentation des risques et sur la croyance en un « filet de sécurité » (puisque les Français sont au premier rang des Européens dans la crainte à l'égard de la pauvreté). Les facteurs avancés pour expliquer ce phénomène sont : la crainte à l'égard du chômage (avec un taux de chômage en France presque toujours supérieur à 8 % depuis 25 ans) ; les transformations de la cellule familiale (la progression des séparations, l'augmentation des familles monoparentales, etc.). Mais surtout le rapport met en avant une « **rupture générationnelle** » qui « **oppose des baby-boomers qui ont eu un accès aisé à l'emploi et au logement quand leurs enfants vivent plus intensément la flexibilité, la précarité et la flambée de l'immobilier** », qui fait que « les jeunes peuvent rationnellement craindre pour leur propre avenir, et les aînés pour l'avenir de leur descendance ».

Le système de protection sociale français est décrit comme étant non pas une solution au déclassement mais comme « une donnée du problème », lorsqu'il offre une prime à ceux qui sont déjà installés sur le marché de l'emploi. Par exemple, le système de retraite actuel, par son mode de calcul, est particulièrement favorable aux trajectoires de mobilité sociale ascendante, tandis qu'il pénalise tout changement de statut et la mobilité professionnelle. Ce système de retraite est particulièrement anxiogène puisque l'on ne connaît pas ses droits futurs. Ainsi, « **les jeunes**

³⁷ Le « surendettement actif » reste minoritaire, contrairement au stéréotype répandu d'un comportement inconsidéré de personnes « vivant au-dessus de leurs moyens ».

³⁸ On parle alors de phénomène de « spirale aspirante ».

³⁹ La France est moins touchée que les Etats-Unis et le Royaume-Uni par le phénomène d'endettement excessif des ménages, du fait du choix d'une plus grande socialisation de la dette.

⁴⁰ Depuis 1990, le nombre de dossiers déposés chaque année a augmenté de 108 %, soit une croissance de 6,5 % par an entre 2002 et 2006. Les ménages concernés ont le plus souvent des revenus modestes ou moyens.

⁴¹ Sont également en cause les comportements des banques, qui se montrent de plus en plus sélectives dans les prêts à la consommation, ce qui conduit à exclure des clients pourtant solvables, qui se replient vers d'autres organismes de crédit. Le crédit « revolving » est décrit par le rapport comme ayant des caractéristiques proches des « subprimes » : un faible examen de la solvabilité par les prêteurs et un coût réel élevé mais masqué par une faible lisibilité pour les emprunteurs.

⁴² Un projet de loi sur le crédit à la consommation est en cours de discussion au Parlement, pour améliorer la prévention du surendettement.

générations se représentent de moins en moins la retraite comme un revenu différé mais comme une forme d'impôt générationnel »⁴³. Le rapport préconise une réforme des prestations sociales dans le sens d'une prévention du déclassement⁴⁴ : « l'égalité des chances passe actuellement par un investissement précoce dans la petite enfance, les inégalités de trajectoires s'amorçant très tôt » ; « alors que l'Etat-providence traditionnel se contente d'indemniser un accident du travail, un Etat-providence « d'investissement social » cherchera à prévenir son occurrence ».

Chapitre 8 : Le déclassement et la politique :

L'hypothèse d'une attraction plus forte des déclassés pour les valeurs de l'extrême-droite⁴⁵ était déjà développée en 1982 par le sociologue Claude Thélot (puis par Louis Chauvel (1998) et enfin par la politologue Nonna Mayer⁴⁶). Ces auteurs concluaient sur la fonction de « réceptacle des désillusions » du Front national. Il en résulterait un comportement politique original et paradoxal des déclassés : l'hostilité au libéralisme économique, mais une moindre préoccupation pour la réduction des inégalités ; l'exigence de protection de l'Etat mais une suspicion accrue envers ceux qu'ils perçoivent comme des « assistés sociaux » (chômeurs, Rmistes, etc.). Cette attitude politique entrerait en résonance avec une partie du discours du FN où se mêlent défense des « petits » et critique de l'assistanat. Cependant, la sociologie électorale montre qu'il existe une relation linéaire entre abstention (et toutes les formes de retrait de la vie politique, syndicale ou associative) et descente dans l'échelle sociale. Par ailleurs, les « déclassés » ne forment pas une catégorie sociale homogène ou cohérente (elle rassemble des fils de cadres et d'ouvriers). Le rapport note que, pour le moment, faute de données précises dans les enquêtes menées, il n'est pas possible de conclure définitivement sur les conséquences du déclassement en matière de participation politique.

Conclusions et limites du rapport :

Le rapport conclut que l'ampleur des phénomènes de déclassement « ne doit pas être surestimée », même si les craintes à l'égard de l'avenir sont particulièrement intenses. Si le déclassement a bien progressé, il ne constitue pas une « menace pour la cohésion nationale » et il ne « doit pas occulter d'autres constats, peut-être plus inquiétants, comme le renforcement du poids de l'origine sociale sur les destinées ». Le déclassement est analysé comme la conséquence de « sous-performances » : « du système de formation, initiale et continue, du marché du logement [...] et des mécanismes de redistribution de l'Etat-providence ».

Ainsi, le rapport entend relativiser les thèses actuelles sur le déclassement. Or, s'il confirme bien que les générations actuelles et les classes populaires sont les plus touchées par le risque de déclassement, cette surreprésentation des jeunes générations et des classes populaires, de même que l'ampleur du déclassement, sont minorés tout au long du rapport, par le choix de la période de référence pour les indicateurs pertinents. En effet, le rapport analyse les effets du déclassement sur toutes les générations nées depuis les années 1960, alors qu'il reconnaît que « c'est à partir des années 1980 que le déclassement est devenu un objet d'étude pertinent ». La démonstration d'un déclassement limité apparaît ainsi peu convaincante. La méthodologie retenue conduit à minorer considérablement l'effet générationnel du déclassement et ne parvient pas à expliquer la forte anxiété sociale qui s'exprime quant aux perspectives d'avenir (elle reste jugée « paradoxale » et « subjective »).

⁴³ Il est important que l'Etat-providence « offre des garanties sur l'avenir », seule « condition de l'adhésion des jeunes générations à ses mécanismes de transfert ».

⁴⁴ Un tel virage est appelé « investissement social » : il assurerait la possibilité du reclassement tout au long de la vie, une priorité réelle pour l'égalité des chances et réviserait les critères pour faciliter l'insertion des jeunes générations ; voir Bruno Palier, « Vers un Etat d'investissement social », CNAF, *Informations sociales*, 2005.

⁴⁵ Evoquée par Camille Peugny, *Le déclassement*, Paris Grasset, 2009.

⁴⁶ Spécialiste des études sur le Front national.